

metalaw

Entreprendre un monde meilleur

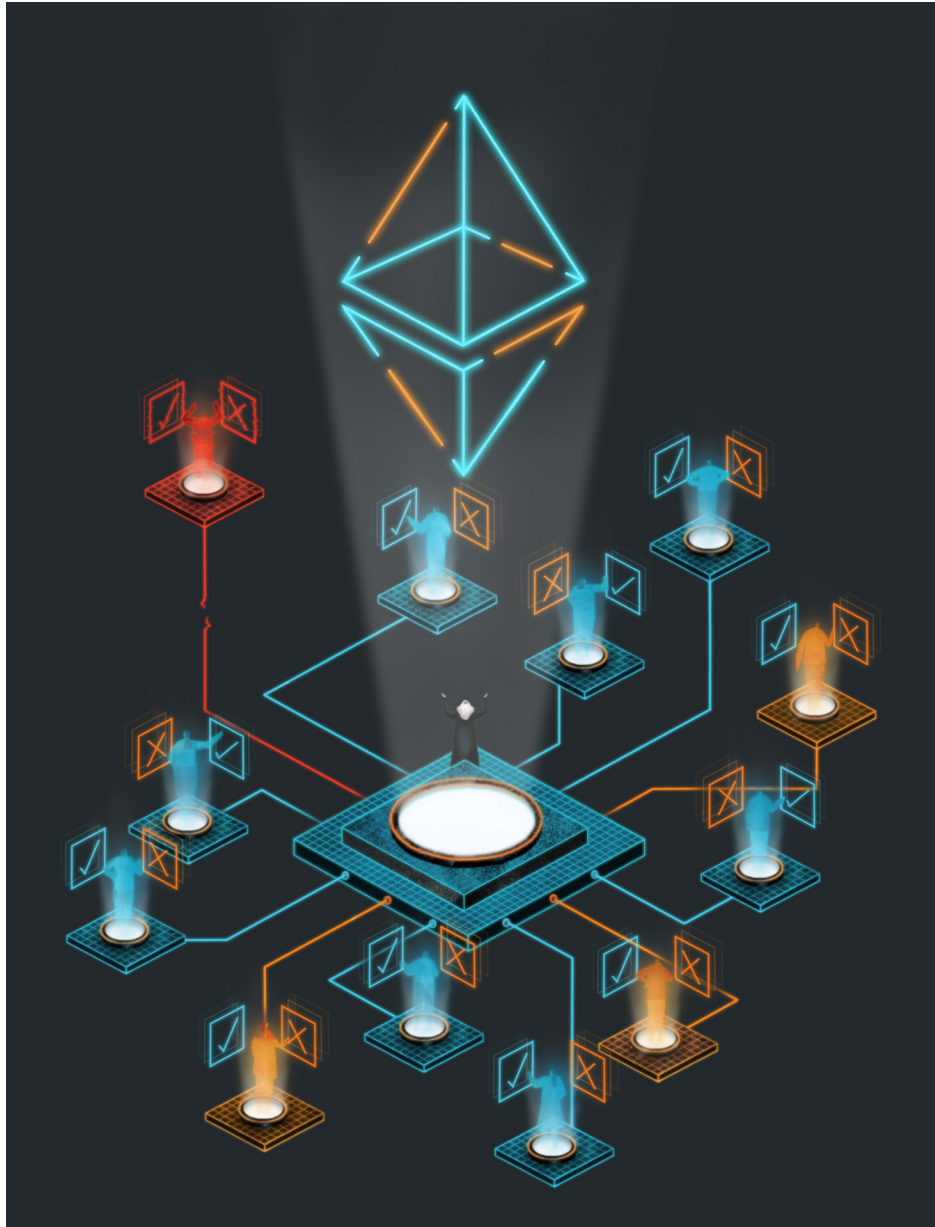
La réglementation de la finance
décentralisée

t.verbiest@metalaw-firm.com

Les organisations autonomes décentralisées

Loi modèle pour les DAO par la *Coalition of Automated Legal Applications*

- Reconnaissance juridique des DAO par les États qui adopteront et transposeront la loi dans leur droit national
- Création d'un statut juridique à part entière
- Responsabilité limitée pour les membres



La réglementation des pools de liquidité

- Pour la plateforme :
 - o Au regard des 4 conditions non cumulatives de l'AMF, les plateformes proposant des pools de liquidité devraient être enregistrées comme PSAN
- Pour le créateur de la pool :
 - o GAFI : test du « propriétaire/opérateur »
 - o Le GAFI considère que le propriétaire qui conserve le contrôle ou l'influence pourrait être PSAN





La réglementation du *lending*

- Champ d'action du prêt bancaire ?
 - o N'entre pas dans les conditions légales du prêt bancaire (article 4 règlement (UE) 573-2013 / article 1343-3 du Code civil)
- Régime PSAN ?
 - o Mise à jour DOC-2020-07 de l'AMF du 31 mai 2022. L'AMF considère les acteurs proposant des services de *lending* comme probables PSAN après une analyse juridique approfondie au cas par cas

La réglementation du staking

- Intermédiation en biens divers ?
 - o article L 551-1 du CMF
- Régime PSAN
 - o Mise à jour DOC-2020-07 de l'AMF du 31 mai 2022. L'AMF considère les acteurs proposant des services de *staking* comme probables PSAN après une analyse juridique approfondie au cas par cas

